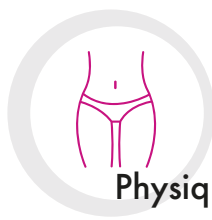


LES VIOLENCES OBSTÉTRICALES ET GYNÉCOLOGIQUES : DÉFINITION

Les violences obstétricales et gynécologiques touchent à **3 dimensions**



Physique



Verbale



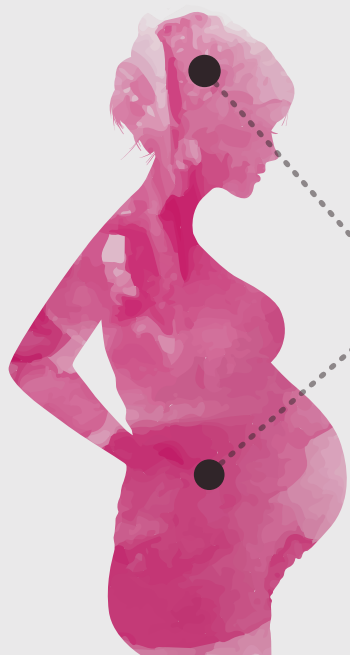
Légale

Les conditions dans lesquelles les actes médicaux vont être posés, vont permettre aux femmes de les requalifier en violences obstétricales et/ou gynécologiques. Elles sont constituées de **l'absence...**

- De consentement libre et éclairé
- De l'absence de choix et de diversité dans l'offre de soin
- De consentement des actes à des fins d'apprentissage
- D'exercice des gestes obstétricaux dans un cadre légal*
- D'anesthésie efficace
- D'utilité médicale avérée
- D'humanité et de dignité
- Du respect des droits de la patiente
- De pratiques conformes aux données scientifiques

*Charte de la personne hospitalisée, Code de Santé Publique, Code de Déontologie, recommandations nationales et internationales

La présence d'un ou plusieurs de ces critères constitue les éléments fondamentaux des violences obstétricales et gynécologiques



Cet ensemble d'**actes**, de **paroles** et d'**attitudes** va porter atteinte à l'**intégrité mentale** et **physique** d'une femme de façon plus ou moins **sévère**

+ ++ +++

Cela se produit pendant...



le suivi gynécologique



la grossesse



l'accouchement



le post-partum

Ces violences sont perpétrées par des équipes de soignants qui vont agir ensemble et/ou individuellement

Gynécologues
obstétriciens Puéricultrices
Sages-femmes Anesthésistes
Infirmier.e.s Aides-soignant.e.s
Agents administratifs Agents de service
Auxiliaires de puériculture



IRASF

Institut de Recherche & d'Actions pour la Santé des Femmes



@AssoIRASF